

T O G O

Koffi ADOGNON

Juín 1979

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DU TOGO DE 1970

A - INTRODUCTION

Le premier recensement de la population du Togo a été réalisé de 1958 à 1960. L'opération s'est déroulée en deux étapes : d'abord les centres urbains ont été recensés, ensuite les centres ruraux. Ce recensement qui a duré deux ans n'a pas débuté le même jour sur tout le territoire du Togo. L'effectif limité du personnel d'exécution avait obligé les organisateurs à concentrer l'opération dans une région et à se déplacer dès que le dénombrement de la population de la région était complètement terminé.

La distribution des cartes de recensement à chaque individu recensé avait permis d'éviter le double compte. On était ainsi arrivé à recenser toutes les villes et tous les villages du Togo de Novembre 1958 à Décembre 1960. La population résidente recensée était de 1.439.721 habitants.

Le second recensement est celui de 1970 (1er Mars-30 Avril) dont nous présentons ici la méthodologie.

Il a été prescrit par le Décret N° 69-243 du 22 Décembre 1969 portant ouverture, réalisation et organisation du Recensement Général de la Population en 1970. Ce décret confiait la préparation et l'exécution du recensement à la Direction de la Statistique. Cependant, toute l'opération est placée sous l'autorité et le contrôle d'un "Comité de Recensement" créé par Arrêté N° 406/MFEP du 30 Décembre 1969.

Le recensement de la population du Togo de 1970 a été entièrement financé par le Gouvernement Togolais et complètement exécuté par les cadres de la Direction de la Statistique.

La population recensée s'élevait à 1.950.646 habitants pour une superficie totale de 56.800 km², soit une densité de 34 habitants au Km²

B - ORGANISATION ET EXECUTION

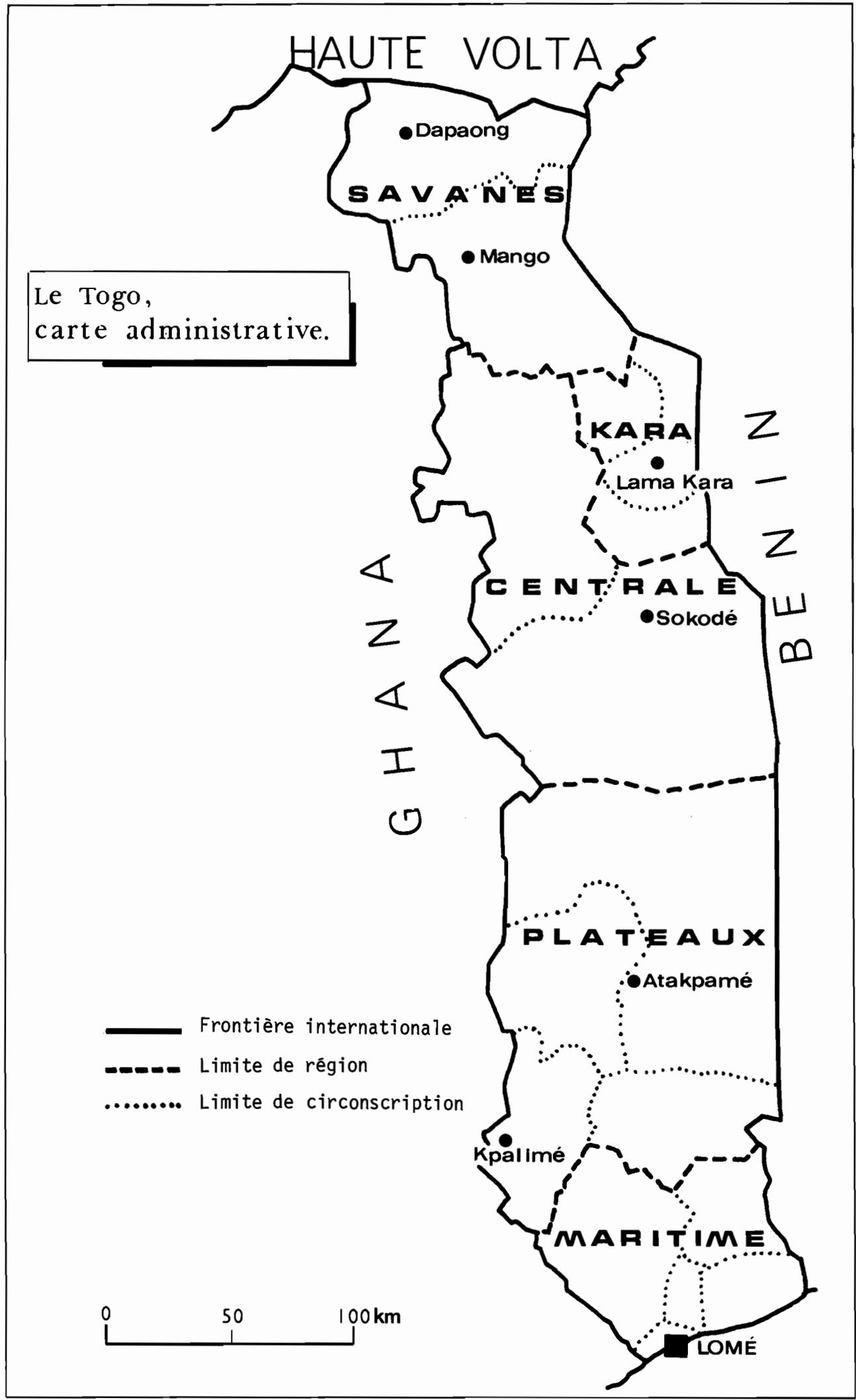
1. Organisation générale

La préparation du recensement (élaboration du questionnaire et des instructions aux recenseurs, formation du personnel de recensement, reconnaissance des secteurs de recensement avec mise à jour de la liste des villages, etc.) a été réalisée par la Direction de la Statistique. Le Directeur du Recensement, chef de la Division de Démographie et Statistiques Sociales, établissait des rapports sur l'état d'avancement des travaux, rapports qu'il soumettait au Comité de Recensement, à qui il appartenait de prendre les décisions qui s'imposaient.

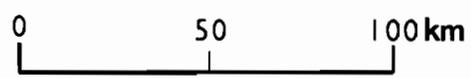
Pendant le dénombrement, le Directeur du Recensement sillonnait tout le territoire et résolvait les problèmes qui se posaient au niveau des Inspecteurs régionaux, et coordonnait les opérations sur toute l'étendue du territoire. L'organigramme du dénombrement se présentait comme suit :

- Au niveau du territoire national : le Directeur du Recensement.
- Au niveau de chaque région : un Inspecteur régional.

Le Togo,
carte administrative.



- Frontière internationale
- - - Limite de région
- Limite de circonscription



- Au niveau des circonscriptions : un superviseur.

Chaque superviseur avait la responsabilité d'un nombre déterminé de contrôleurs. Ce nombre est proportionné à la population à recenser. Chaque contrôleur dirigeait une équipe de 5 enquêteurs.

1.1. Calendrier des opérations

1967 : Elaboration et évaluation du projet de recensement général de la population.

1968 et 1969 : Définition des objectifs du recensement; élaboration du questionnaire et des instructions aux recenseurs et contrôleurs, reconnaissance des secteurs avec mise à jour de la liste des villages recensés en 1958 - 1960 - et élaboration des calendriers historiques.

Janvier et Février 1970 : Formation des cadres, des contrôleurs et des recenseurs.

Mars et Avril 1970 : Dénombrement de la population.

Du 1er au 15 Mai 1970 : Contrôle des documents, vérifications et correction éventuelle des renseignements recueillis. Recherche d'exploitation de certaines anomalies sur le terrain.

Du 16 au 31 Mai 1970 : Dépouillement manuel des personnes recensées, des concessions, ménages et constructions par divisions géographiques.
Centralisation des documents à Lomé.
Réunion du Comité de Recensement et publication des résultats globaux.

16 Juin 1970 : Formation des agents codificateurs (trois semaines).

1er Juillet 1970 : Formation des agents perforeurs et vérificateurs (4 à 5 semaines).

6 Juillet 1970 : Début de la codification.

7 Août 1970 : Début de la perforation.

1971 : Résultats provisoires (population des villes et villages).

1972-1973 : Enregistrement sur bande magnétique à Accra (State Insurance Corporation) des cartes perforées à Lomé - Tabulation. Le Togo ne disposait par d'ordinateur à l'époque.

Juin 1974 : Résultats définitifs : Volume I (Méthodologie et résultats par région, pour la ville de Lomé les six autres villes et l'ensemble du Togo).

Avril 1975 : Volume II : Résultats par circonscription.

Décembre 1978 : Volume III : Caractéristiques des ménages.

1.2. Personnel

L'effectif du personnel du recensement pendant la période de préparation et de l'exécution était réparti comme suit :

2 ingénieurs statisticiens économistes,
6 ingénieurs des travaux statistiques,
3 adjoints techniques,
7 agents techniques,
10 agents spécialisés,
808 agents recenseurs,
164 agents contrôleurs.

Signalons que la Direction de la Statistique a bénéficié de l'assistance technique d'un consultant démographe de l'ONU pendant 6 mois au cours de la phase préparatoire du recensement.

1.3. Matériel et coût

Le budget du recensement s'élevait à 55 millions de francs CFA et comprenait les postes suivants :

- Matériel : questionnaires, autres fournitures et carburant	8.000.000
- Salaire pour personnel d'exécution (recensement et contrôleurs	21.000.000
- Matériel d'exploitation	6.200.000
- Salaire pour personnel d'exploitation	12.640.000
- Publication	2.250.000
- Salaire pour un dactylographe et un opérateur de ronéo	132.000
- Imprévu 10 %	4.698.000
	<hr/>
	55.000.000

Le budget était trop limité pour financer l'achat des véhicules. Cependant on a réussi à acheter une Renault 16 ajoutée à une Land Rover et une Renault 4 dont disposait la Direction de la Statistique, pour préparer le recensement.

Pendant le dénombrement de la population, le service du Garage Central et l'Armée ont mis à la disposition du recensement les véhicules suivants :

Garage Central : 2 véhicules Jeep
1 dizaine de cyclomoteurs (Zundapp, Vexpa).

Armée : 10 véhicules Jeep
2 véhicules Land Rover.

.2. Recensement pilote

Au cours du mois de février 1970 un recensement pilote a été effectué uniquement dans la ville de Lomé par les agents contrôleurs que l'on venait de former et qui ont été répartis dans quelques ménages. Il a permis de tester le questionnaire, la méthodologie du dénombrement et les instruments et surtout de donner une formation pratique aux contrôleurs. Certaines parties des instructions ont été corrigées en fonction de l'enregistrement tiré de ce recensement pilote par contre le questionnaire n'a pas été modifié et la méthodologie n'a été que très légèrement adaptée pour tenir compte des difficultés qui se présentaient sur le terrain.

Un recensement pilote a eu lieu au cours du mois de Février 1970 pour tester le questionnaire, la méthodologie du dénombrement et les instruments. Il a surtout permis de corriger certaines parties des instructions.

3. Champ du recensement

Toute personne physique, qu'elle soit en visite ou en résidence habituelle au lieu de passage de l'agent recenseur, était recensée sans distinction de nationalité, de race ou de religion.

La situation de résidence comprenait trois états : le résident présent, le résident absent et le visiteur. Tous étaient recensés; cependant, la majorité des tableaux du recensement concerne la population résidente : résidents présents + résidents absents. Voir les paragraphes sur les principales définitions.

Toutes les populations des villes, villages, fermes et hameaux du territoire national ont été systématiquement recensées.

Aucun village n'a été laissé même s'il était difficilement accessible.

Les Togolais vivant à l'étranger ont été exclus du champ de recensement.

4. Cartographie

Les travaux cartographiques consistaient à délimiter les secteurs de recensement des contrôleurs. Pour ce faire on disposait :

- de la liste des villages du recensement de 1960,
- des cartes topographiques des centres urbains,
- des cartes géographiques des zones rurales.

On a formé des équipes de 5 agents contrôleurs. Le chef d'équipe était un statisticien souvent originaire de la circonscription. Munis du croquis de la circonscription, ces topographes de circonstance devaient reconnaître les villages, les cantons, les quartiers des villes sur le terrain et les situer sur la carte. Pour délimiter le secteur d'un agent recenseur, les rues, les maisons, les fontaines publiques, etc. servaient de repère et le croquis exact du secteur était reproduit.

On remarque ici que les travaux cartographiques ne comprennent pas des relevés topographiques sur le terrain suivis de dessins au bureau. Le but essentiel de ce travail était de mettre à jour la liste des villages recensés en 1960 et de délimiter assez correctement les quartiers des villes.

Les problèmes posés par cette phase de délimitation et reconnaissance des secteurs ont été résolus comme suit :

- Les nouveaux villages apparus depuis 1960 ont été fusionnés ou rattachés à d'autres et ont pris le nom du centre de peuplement le plus indiqué.
- Les doubles dénominations (des villages qui portent le même nom dans le même canton) ont trouvé leur solution dans le rattachement de certains villages à d'autres, de certains hameaux ou fermes à des villages et c'est là que la nouvelle terminologie : centre de peuplement pour désigner de façon unique village, ferme, hameau et ville a joué un rôle capital. Ceci explique d'ailleurs la non concordance qui apparaît dans les deux listes de villages : celle de 1960 et celle de 1970.

5. Exécution

En 1970, il n'existait qu'une Division Régionale de la Statistique à Sokodé dans la Région Centrale. C'est elle qui coordonnait

les activités de la phase préparatoire dans les trois régions du Nord du Togo : Région Centrale, de la Kara et des Savanes.

Cependant toutes les activités importantes de la phase préparatoire ont été réalisées sur tout le territoire par les cadres et agents venus directement de Lomé, c'est-à-dire de la Direction de la Statistique. Il n'y a donc pas de centres régionaux de recensement avant la formation.

5.1. Recrutement et formation

1.1. Formation des cadres

Tous les cadres de la Direction de la Statistique et les statisticiens de divers services officiels de Lomé se sont formés à partir du questionnaire et des instructions aux agents. Les divers concepts et définitions, les méthodes d'interview, de contrôle, etc. ont fait l'objet de discussions au cours des séances de travail organisées à la Direction de la Statistique à cet effet.

2.5.1.2. Formation des agents contrôleurs

250 agents venus de toutes les régions (le recrutement s'est fait par circonscription) du Togo ont suivi une formation de deux semaines à Lomé à l'issue de laquelle 164 contrôleurs ont été retenus.

2.5.1.3. Formation des agents recenseurs

Pour cette formation, sept centres ont été créés : Lomé et Aného pour la Région Maritime, Kpalimé et Atakpamé pour la Région des Plateaux, Sokodé pour la Région Centrale, Lama-Kara pour la Région de la Kara et Dapaong pour la Région des Savanes. Sur 1.000 agents inscrits, 808 ont été retenus à l'issue des stages de formation, compte tenu des besoins.

Les agents recenseurs et contrôleurs ont été retenus en fonction de leurs ethnies, de leur lieu d'origine et de leur compétence.

5.2. Méthodes de dénombrement

5.2.1. La collecte

Le dénombrement a eu lieu du 1er Mars au 30 Avril 1970.

L'agent recenseur procède à la collecte des informations de la façon suivante : d'abord il se présente chez le chef du village ou du quartier. Ensuite il numérote systématiquement toutes les concessions de son secteur et commence le recensement concession par concession. A l'intérieur de chaque concession, le recensement se fait ménage par ménage. Le recenseur remplit le questionnaire en interrogeant chaque individu du ménage dans l'ordre suivant : le chef de ménage, tous les enfants non mariés du chef de ménage dont les mères ne vivent pas dans la concession, en commençant par le plus jeune, les épouses suivies de leurs enfants non mariés, les enfants mariés suivis de leurs épouses et enfants, les ascendants du chef de ménage, ses frères, soeurs, oncles, tantes, cousines, neveux, nièces, les amis, les domestiques, les visiteurs.

Ne sont pas recensés : les personnes absentes pour plus de 6 mois, les étudiants internes, les malades en traitement dans les centres hospitaliers, les prisonniers.

Après le recensement d'une concession, l'agent recenseur vérifie si tous les renseignements sont consignés pour chaque membre du ménage et si tous les habitants de la concession ont été recensés. Il procède à des vérifications semblables après le recensement d'un village.

5.2.2. Le contrôle

Le travail de l'agent recenseur est contrôlé à plusieurs niveaux :

- Au premier niveau, le contrôleur ou le chef d'équipe contrôle systématiquement toutes les feuilles de ménage ligne par ligne pour déceler les omissions et les incohérences. Il est en contact permanent avec les agents recenseurs et peut faire des contre-enquêtes dans les concessions.

- Au deuxième niveau, c'est le superviseur qui procède à un contrôle par sondage des questionnaires remplis.

- Un troisième contrôle est fait au niveau de l'Inspecteur de Région mais aussi par sondage.

5.3. Information de la population et accueil

La campagne de sensibilisation de la population a débuté le 6 Janvier 1970 par une conférence de presse tenue conjointement par

le Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan, et le Ministre de l'Intérieur. Ensuite, on a fait passer des slogans à la radio et dans Togo-Presse et des lettres circulaires ont été envoyées aux chefs de circonscription.

Il n'y a pas eu d'affiches publicitaires, ni de dépliants, ni de films ou timbres-poste.

Malgré cette publicité assez modeste, les agents recenseurs ont été bien accueillis dans les centres ruraux. Les populations des villes ont été plus ou moins réticentes.

5.4. Les omissions

Des omissions ont été sûrement commises, surtout dans les villes et plus spécialement à Lomé où les recenseurs sont obligés de passer deux ou trois fois dans un même ménage, soit parce que le chef de ménage est absent, soit parce qu'il n'est pas disposé à répondre aux questions, soit parce que les membres du ménage sont en voyage de courte durée.

Les pluies n'ont eu aucune incidence sur l'opération de dénombrement. Cependant, l'insuffisance des moyens de transport mis à la disposition du recensement a quelque peu entravé le déroulement normal du dénombrement dans certaines régions.

5.5. Les surestimations

Aucun moyen ne nous permet d'évaluer le taux de surestimation. Si le concept sur la situation de résidence est correctement appliqué, on devrait pouvoir éviter les doubles comptes.

6. Exploitation

6.1. Dépouillement manuel

Lorsque la collecte a été achevée dans tous les secteurs du recensement, tous les dossiers ont été centralisés dans les chefs lieux de circonscription. Alors, après certaines vérifications, on a procédé au dépouillement manuel qui a permis d'obtenir les tout premiers résultats sous forme de liste des centres de peuplement recensés avec leurs populations résidentes (résidents présents + résidents absents).

6.2. Chiffrement et saisie

Après le dépouillement manuel, tous les documents ont été centralisés à Lomé où une centaine d'agents recenseurs et contrôleurs ont été retenus pour la codification.

Le questionnaire "feuille de ménage" ne comporte pas de cases de chiffrement; celui-ci est donc effectué sur des grilles de chiffrement indépendantes. Le rendement moyen d'un agent codifieur était de l'ordre de 125 personnes par jour. Les codifieurs qui étaient des contractuels avaient une rémunération mensuelle de 8.000 Frs et n'avaient pas de prime de rendement.

Un atelier de saisie a été créé spécialement pour les besoins du recensement et de l'enquête démographique. La saisie des informations chiffrées s'est faite sur cartes perforées. Le matériel de saisie était constitué de 7 perforatrices et 3 vérificatrices louées chez Honeywell Bull. Le travail de saisie a été fait pendant 23 mois (Septembre 1970 - Juillet 1972) par deux équipes de 10 perforateurs vérificateurs. Ils avaient en tout à perforer près de deux millions cent mille cartes "individus" et près de quatre mille cartes "Centres de peuplement".

En 1972, le Togo ne disposant pas de centre informatique, pour l'exploitation des cartes perforées sur ordinateur, la Direction de la Statistique avait trois possibilités : utiliser soit le matériel électronique H 115 de Honeywell Bull à Abidjan, soit les ordinateurs de l'INSEE à Paris, soit enfin l'I.B.M. 360 du S.I.C. (State Insurance Corporation) d'Accra au Ghana. C'est cette dernière proposition qui a été retenue.

La tabulation a été faite sans contrôle de fichier; c'est pourquoi presque tous les tableaux publiés contiennent des "colonnes et lignes indéterminées". On a cependant rectifié les erreurs commises sur les codes géographiques au moment de la saisie.

C - LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire retenu est le questionnaire ménage "feuille de ménage" par opposition au questionnaire individuel. Les informations concernant chaque membre du ménage sont portées sur la ligne correspondant au nom de chacun d'eux.

1. Données géographiques

En 1970, le Togo était divisé en 5 régions et ces 5 régions en 19 circonscriptions, chaque circonscription en canton et le canton regroupe les villages ou villes. Il existait 7 communes urbaines : Lomé, Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé et Bassar. Les caractéristiques géographiques d'identification des ménages sont :

- région,
- circonscription,
- canton,
- ville ou village,
- quartier,
- ferme,
- hameau,
- numéro de concession.

2. Caractéristiques de la concession

Electricité, eau courante, puits, rivière, pompe publique.

3. Données individuelles

Numéro d'ordre

Nom et prénoms

Filiation

Etat matrimonial

Situation de résidence

Vu ou pas vu

Sexe

Age

Lieu de naissance

Nationalité ou ethnie

Religion

Instruction

- école ou type d'établissement

- niveau

Formation professionnelle

Activité professionnelle

- profession individuelle
- position dans l'entreprise
- activité de l'entreprise

Etes-vous rapatrié d'un pays africain

- nom du pays
- durée de séjour dans le pays
- date de retour au Togo.

Aveugle ou sourd.

4. Les principales définitions utilisées

4.1. Centre de peuplement

Ce concept désigne aussi bien le centre urbain (ville) que le centre rural (village); les fermes et les hameaux sont rattachés au village dont ils dépendent et forment avec lui un seul et même centre de peuplement.

Ce regroupement a entraîné une diminution du nombre des centres ruraux recensés en 1970 par rapport au nombre recensé en 1960.

4.2. Concession

Une concession est une habitation composée de un ou plusieurs bâtiments généralement entourés par une clôture dans laquelle vivent un ou plusieurs ménages.

4.3. Ménage

On appelle ménage un ensemble de personnes vivant ensemble sous l'autorité d'un même chef et bénéficiant d'une même cuisine financée par ce qui constitue la seule autorité. Dans sa plus simple expression, un ménage comprend : le père, la mère (ou les mères) et leurs enfants. Mais souvent, dans notre pays, le ménage a des dimensions assez variables.

Il arrive que les conditions de la définition du ménage étant remplies, vie commune, cuisine commune, autorité unique d'un chef supervisant cette unité, le ménage s'étende depuis le père, la (les) mère(se), leurs enfants jusqu'aux parents des conjoints, aux domestiques et aux visiteurs. Un ménage peut comprendre une ou plusieurs personnes.

Une personne qui vit seule se nourrit seule et utilise son budget comme elle le désire, constitue à elle toute seule, un ménage. Un cas semblable peut être celui d'un (e) célibataire, d'un (e) divorcé (e) ou d'un (e) veuf (ve) ou même celui d'une personne mariée.

4.4. Etat matrimonial

On a distingué 4 modalités :

- Célibataire : celui qui ne s'est jamais marié.

- Marié : on marquait Ma pour toute personne qui se déclarait mariée; le genre de mariage ne nous intéressant pas, les mariages coutumier, civil (à l'état-civil), union libre et autres variantes étaient considérés comme mariages, pourvu que les intéressés se déclarent mariés.

- Veuf : celui qui se retrouve seul après avoir perdu son conjoint.

- Divorcé : celui qui a rompu son union.

4.5. Situation de résidence

- Résident présent : la personne recensée est résidente présente si elle vit habituellement dans le ménage et ne l'a pas quitté au moment du passage de l'agent recenseur.

- Résident absent : est résidente absente toute personne qui vit habituellement dans ce ménage mais qui n'y a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur chez elle et est encore absente au moment du passage de l'agent recenseur.

- Visiteur : est visiteur, celui qui est en visite dans le ménage, y a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur et y est encore présent au moment de ce passage.

Visiteur, résident absent et résident présent sont tous recensés.

4.6. Position dans l'entreprise

Six positions différentes ont été définies et le travailleur ne peut occuper qu'une seule position :

Employeur : personne qui utilise et paie les services d'autres travailleurs: l'entreprise concernée appartenant ou non à cet employeur.

Personne travaillant à son propre compte : il s'agit de la personne qui monte une affaire commerciale ou toute activité et qui s'en occupe toute seule.

Salarié : il s'agit d'une personne qui vend son travail et qui est payée selon un critère déterminé, journallement, mensuellement ou sous une autre forme.

Travailleur familial non rémunéré : c'est celui qui aide un parent ou toute personne dans une entreprise à caractère agricole, industriel ou commercial et qui n'est pas payé pour le travail qu'il fournit. Il peut quelquefois être logé et nourri, ou entretenu d'une façon ou d'une autre.

Membre d'une coopérative de producteurs : c'est celui qui appartient à une association dénommée coopérative de producteurs d'un produit quelconque : café, cacao, manioc, etc.

Autre et non indiqué : dans ce groupe on a classé tous ceux qui n'ont pas pu être classés dans l'un quelconque des groupes précédents.

D - TABULATION ET PUBLICATION

Les titres des tableaux publiés avec leurs portées géographiques sont rassemblés dans le tableau suivant.

Les tableaux concernant les données individuelles ont tous été publiés ainsi que ceux des chefs de ménage . Les tableaux sur les centres de peuplement (villes et villages) sont encore sous presse.

Trois volumes ont été publiés jusqu'à ce jour :

Volume I - Méthodologie et premiers résultats.

Volume II - Résultats détaillés par circonscription.

Volume III - Données relatives aux ménages.

Le quatrième volume : "Caractéristiques des centres de peuplement" (villes, villages) sera publié sous peu.

N° de tabl.	Catégories de recensés	Critères utilisés	Portée géographique				
			Togo	Rég.	Circ.	ENS. com. sans Lomé	Lomé
A. Données individuelles : cartes individus .							
1	Tout recensé	Sexe x situation de résidence	x	x	x	x	x
2	" résident	" x Ages (en années et mois)	x	x	x	x	x
3	Résidents de - 15 ans	" x situa. de résidence x Age (années et mois)	x	x	x	x	x
4	Tout résident	" x Ages quinq. x lieu de naissance	x	x	x	x	x
5	"	" x grand groupe ethnique x, Ages quinq.	x				
6	"	" x groupe ethnique détaillé	x	x	x	x	x
7	"	" x grand groupe ethnique x religion	x	x	x	x	x
8	Tout résident de 12 ans	" x situa. matrim. (Voir tabla. Proposée)	x	x	x	x	x
9	"	" x Ages quinq. popul- active	x	x	x	x	x
10	"	" x profession détaillée	x	x	x	x	x
11	"	" x profes. regroup. x posit. ds. entreprises.	x	x	x	x	x
12	"	" x grd grpe. ethnique x prof. regroupés	x	x	x	x	x
13	"	" x activité collective détaillée	x				
14	"	" x formation profes. x Ages quinq.	x	x	x	x	x
15	"	" x " " x profes. indiv. détaill.	x				
16	"	" x niveau d'instruction x Ages quinq.	x	x	x	x	x
17	"	" x " " x situation matrim.	x				
18	Résidents de 3 à 29 ans	" x Ages (années) x Ecole	x	x	x	x	x
19	" de 6 à 14 ans	" x Ages (") x Ecole x grpe. ethni. dét.	x				
20	Tout résident	" x Ages quinq. x infirmité	x			x	x
21	Tout rapatrié	" x " " " x pays	x	x			x
22	"	" x " " " x durée de séjour	x	x			x
23	"	" x " " " x date de retour	x	x			x

N° de tabl.	Catégories de recensés	Critères utilisés	Portée Géographique				
			Togo	Rég.	Circ.	Ens. comm. sans Lomé	Lomé
B - Données Collectives : Cartes Chefs de ménage							
1	Tout C M	Sexe x Ages décennaux	x	x	x	x	x
2	"	" x " " " x situat. matrim.	x				
3 & 4	"	" x grd grpe ethn. x Nbre pers. (idem pers)	x				
5 & 6	"	" x Nbre pers. (idem pers.)	x	x	x	x	x
7 & 8	"	" x situation matrim. x Nbre pers. (idem pers.)	x				
9 & 10	"	" x grd grpe profes. x " " " " "	x				
11 & 12	"	Eau x Nbre pers. (idem pers.)	x			x	x
13 & 14	"	Eclairage x Nbre pers. (idem pers.)	x			x	x
15	"	Sexe x Eau x Ages décennaux	x				
16	"	" x Eclairage x Ages décennaux	x				
17	"	" x Eau x grd grpe profes.	x				
18	"	" x Eclairage x grd grpe profes.	x				
19	"	" x Eau x grd grpe ethnique	x				
20	"	" x Eau x grd grpe ethnique	x				
C - Données Collectives : Cartes Centres peuplement							
1	Tous Centres	Liste avec : Résidents (aggl., épers) F x H Bonc. Men.	x	x	x	x	x
2	"	Taille x Nbre centre x Conces. x Ménag. x Nbre Résidents	x	x	x	x	x
3	"	" x Eau x Nbre centre x Nbre Résidents (Tot.)	x			x	x
4	"	" x Communication x Nbre centres x " " "	x	x	x		
5	"	" x Transports Hommes x " " " " "	x	x	x		
6	"	" x " Produits x " " " " "	x	x	x		
7	"	" x Marché x Nbre centres x Nbre Résidents (Tot.)	x	x	x		
8	"	" x Enseign type x " x " " " " "	x	x	x		
9	"	" x " niveau " x " " " " "	x	x	x		
10	"	" x Santé x " " x " " " " "	x	x	x		
11	"	" x Eclairage " x " x " " " " "	x	x	x		

Il n'y a pas eu d'analyse des données du recensement. Des dispositions seront prises afin que les données du prochain recensement puissent être analysées.

L'information fournie par le recensement n'a pas encore été suffisamment exploitée. Les seules données publiées au niveau des centres de peuplement sont les résultats du dépouillement manuel. Certaines difficultés techniques nous empêchent pour le moment d'exploiter les bandes magnétiques sur lesquelles sont stockées les données individuelles des deux millions de Togolais recensés en 1970.

E - EVALUATION

1. Qualité du recensement

1.1. Erreurs de couverture

Il n'a pas été effectué d'enquête post-censitaire, pour évaluer l'erreur de couverture. Nous pensons cependant que certains ménages n'ont pu être recensés pour des raisons diverses : chef de ménage absent, ou tout le ménage en voyage lors du passage de l'agent recenseur.

1.2. Qualité de l'information recueillie

Nul ne peut nier l'existence d'erreurs d'observation dans un recensement de la population; ce qui nous réconforte c'est que souvent ces erreurs ne sont pas d'une importance à altérer la qualité des renseignements recueillis.

Exemples : bien qu'il n'y ait pas eu de programme de contrôle du fichier avant la tabulation, pour une population de 1.950.646 habitants, le tableau sur la répartition par sexe et âge indique 1.153 pour la rubrique : sexe et âge non déterminés, soit une erreur relative de 5 pour 10.000.

La remarque précédente porte uniquement sur les omissions au moment du recensement et du chiffrage et sur les erreurs de saisie. Mais lorsque nous examinons la forme non régulière de la pyramide des âges construite à partir des données du recensement de 1970, on conclut que ces informations sur l'âge sont loin d'être exactes.

Certes, des informations exactes sur l'âge ne donnent pas nécessairement des pyramides régulières, mais sachant la manière dont ces âges ont été déterminés par les recenseurs, nous pouvons affirmer que les pyramides obtenues ne sont pas exactes. Et ce qui jette encore plus de confusion dans notre esprit, c'est que la pyramide de 1970 ressemble singulièrement à celles obtenues à l'issue des enquêtes démographiques de 1961 et 1971. Est-ce à dire que les agents recenseurs ont, eux aussi, commis les mêmes erreurs dans l'appréciation des âges des recensés que les agents enquêteurs de 1961.

2. L'utilisation du recensement

2.1. L'utilisation du recensement comme base de sondage

Le recensement général de la population a permis de constituer des bases de sondages pour plusieurs enquêtes:

- d'abord l'enquête démographique réalisée un an après le recensement en 1971;
- ensuite l'enquête nutrition des enfants, exécutée par le service de nutrition en 1976-1977;
- enfin plusieurs enquêtes régionales, réalisées par l'ORSTOM.

5.2.2. L'utilisation des résultats du recensement

Les résultats du recensement général de la population de 1970 sont les seules informations démographiques récentes disponibles jusqu'à présent sur le plan national, à un échelon aussi réduit que l'on peut le souhaiter. Les résultats de l'enquête démographique de 1971 ne sont d'ailleurs pas encore publiés.

Ces résultats ont surtout servi à la préparation du 3ème plan de développement économique et social 1976-1980.

Outre les planificateurs, beaucoup d'autres utilisateurs font des demandes quasi quotidiennes pour les informations recueillis en 1970; il s'agit de géographes, urbanistes, sociologues, industriels, commerçants, de professeurs du second degré, de l'enseignement général, de médecins, d'étudiants et élèves (pour la rédaction des exposés et mémoires), etc. Souvent, pour les satisfaire, nous leur proposons des estimations de l'année en cours à partir des informations de 1970.

CONCLUSION

Si la préparation, l'organisation et l'exécution du recensement général de la population de 1970 ont été assez exemplaires, la tabulation des informations recueillies n'a pas été satisfaisante et reste la cause du retard enregistré dans la publication des résultats.

La Direction de la Statistique étant maintenant dotée d'un Centre Informatique, nous espérons ne plus rencontrer de difficultés au niveau de l'exploitation des informations pour le prochain recensement de la population.

A N N E X E S

Recensement Général de la Population 1970

- Questionnaire : Feuille de ménage
- Grille de chiffrage A : carte individuelle
- Grille de chiffrage B : carte centre de peuplement

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1970

Supervisé le : _____ 1970

Contrôlé le : _____ 1970

Par (Nom) _____

Par (Nom) _____

Région _____

Circonscription ou Commune de _____

Canton _____

Ville ou Village de _____

Quartier _____

Ferme de _____

Hameau de _____

N° de concession _____

Concession dans agglomération

" " Ferme

" " Hameau

Nom de l'agent recenseur _____

Existe-t-il :

Electricité Groupe électrogène Eau courante

Puits Rivière Pompe publique

FEUILLE DE MENAGE

Cette feuille qui tient lieu de Feuille de ménage sera aussi utilisée pour la population comptée à part ; elle sera remplie par le Chef de l'établissement ou avec son aide.

La population comptée à part comprend : les catégories de personnes suivantes :

Militaires logés en casernes, quartiers, camps ou assimilés.

Personnes en traitement dans un établissement sanitaire (pour plus de 6 mois)

Détenus dans les centrales, maisons d'arrêt, de justice, etc...

Personnes recueillies dans les dépôts de mendicité, hôpitaux psychiatriques, etc...

Membres des communautés religieuses

Elèves internes des Lycées, collèges, séminaires, etc...

Ouvriers logés dans les chantiers temporaires et n'ayant pas d'autre domicile

Les personnes qui se trouvent temporairement absentes de l'établissement (militaires en permission, internes en congé etc...).

Par contre, ne font pas partie de la population comptée à part :

Les militaires logeant en ville

Le personnel des établissements (directeur, économe etc...)

Les élèves externes et demi-pensionnaires

Les ouvriers de chantiers qui ont un domicile personnel

Pour toutes ces personnes, le recensement se fera par ménage.

Carte
 Ind.
 Rég.
 Circons.
 Canton
 Centre Populém.
 Quartier
 11 Grille de Chif. A (Carte Ind.)

N° Concession _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15		
N° Ménage _____				<input type="checkbox"/>	17		
N° d'Ordre _____				<input type="checkbox"/>	20		
Etat Matrimonial _____				<input type="checkbox"/>	22		
Résidence _____				<input type="checkbox"/>	23		
Vu, Pas vu _____				<input type="checkbox"/>	24		
Sexe _____				<input type="checkbox"/>	25		
Age _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29		
Lieu de Naissance _____				<input type="checkbox"/>	30		
Ethnie _____				<input type="checkbox"/>	32		
Réligion _____				<input type="checkbox"/>	33		
Instruction _____				<input type="checkbox"/>	35		
Formation Professionnelle _____				<input type="checkbox"/>	36		
Profession Individ. _____				<input type="checkbox"/>	39		
Position ds. Entrepr. _____				<input type="checkbox"/>	40		
Activité de l'Entreprise _____				<input type="checkbox"/>	41		
Rapatriement _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	44		
Maladie _____				<input type="checkbox"/>	45		
Pour les C M (N° d'Ordre 01) uniquement							
Eclairage _____				<input type="checkbox"/>	46		
Eau _____				<input type="checkbox"/>	47		
Nbre. de Personnes dans le Ménage _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50		